

Objet : Vote du Compte Financier Unique 2025

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 10 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'Hôtel du département salle B 140, 1 boulevard de la Marquette à Toulouse, sous la présidence de Madame Maryse Vezat-Baronia, Présidente.

Collectivité	Membres titulaires	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Maryse Vezat-Baronia	☒	☐	☐	
	Victor Denouvion	☒	☐	☐	
	Sandrine Floureusses	☒	☐	☐	
	Emile Etoile	☐	☒	☐	
	Sabine Geil-Gomez	☐	☐	☒	
	Jean-Michel Fabre	☐	☐	☒	
	Karine Barriere	☒	☐	☐	
	Aude Lumeau-Preceptis	☐	☐	☒	
Communauté de Communes Val d'Aïgo	Jean-Marc Dumoulin	☐	☒	☐	
	Ghislaine Charles	☐	☐	☒	
Collectivité	Membres suppléants	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Didier Laffont	☒	☐	☐	
	Véronique Volto	☒	☐	☐	
	Julien Klotz	☒	☐	☐	
	Roselyne Artigues	☐	☐	☒	
	Gilbert Hébrard	☐	☐	☒	
	Anaïs Saint-Aubain	☐	☒	☐	
	Pascal Boureau	☒	☐	☐	
	Caroline Honvault	☐	☒	☐	
Communauté de Communes Val d'Aïgo	Daniel Régis	☐	☐	☒	
	Michel Santoul	☐	☒	☐	
	TOTAL	8	7	5	

Accusé de réception en préfecture
031-200095578-20260330-2026-5-1-BF
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Rapport :

La Présidente expose

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif produit par l'ordonnateur et au Compte De Gestion produit par le comptable public. C'est un document commun.

Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- ⇒ Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- ⇒ Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Le vote par le Comité Syndical du CFU constitue l'arrêté des comptes.

Le CFU 2025 établi pour le Syndicat Mixte pour la Remise en Navigabilité du Tarn est présenté comme suit :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Voté 2025	CFU 2025	% de réalisation*	Chapitre	Recettes de fonctionnement	Voté 2025	CFU 2025	% de réalisation*
011	Charges à caractère général	95 868,09	3 493,20	3,64%	002	Résultat de fonctionnement reporté	306 730,25	0,00	0,00%
	Maintenance écluse de Villemur s/ Tarn (électricité et mécanique)	15 000,00	1 368,00	9,12%					0,00%
	Enlèvement d'embâdes et extraction des sédiments	30 000,00	0,00	0,00%	74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00%
	Abonnement téléphonique	480,09	460,80	95,98%		Participation du Département (80%)	0,00	0,00	0,00%
	Frais de colloques et séminaires	2 388,00	720,00	0,00%		Participation de Communauté de Communes Val'Aigo (20%)	0,00	0,00	0,00%
	Assurance	8 000,00	0,00	0,00%					
	Entretien et réparation de l'écluse	40 000,00	944,40	2,36%					
012	Charges de personnel	5 000,00	5 000,00	100,00%					
	Mise à disposition de service (forfait)	5 000,00	5 000,00	100,00%					
65	Autres charges de gestion courante	5 363,00	3 392,11	63,25%					
	Cotisation ATD31	63,00	71,00	112,70%					
	Accès plateforme logiciel de gestion financière + logiciel télétransmission	3 000,00	1 161,11	38,70%					
	Création site internet (passif)	2 180,00	2 160,00	99,08%					
	Abonnement certificat électronique I-parapheur	120,00	0,00	0,00%					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00	2 531,52	72,33%					
	Dotations aux amortissements	3 500,00	2 531,52	72,33%					
023	Virement à la section d'investissement	196 999,16	0,00	0,00%					
Total des dépenses de fonctionnement		306 730,25	14 416,83	4,70%	Total des recettes de fonctionnement		306 730,25	0,00	0,00%

Chapitre	Dépenses d'investissement	Voté 2025	CFU 2025	% de réalisation*	Chapitre	Recettes d'investissement	Voté 2025	CFU 2025	% de réalisation*
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	130 000,00	0,00	0,00%	021	Virement de la section de fonctionnement	196 999,16	0,00	0,00%
	Etude d'aménagement des pontons et rampe d'accès	30 000,00	0,00	0,00%					
	Etude environnementale	30 000,00	0,00	0,00%					
	Etude bathymétrie	70 000,00	0,00	0,00%					
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00%	001	Résultat d'investissement reporté	22 100,84	0,00	0,00%
	MO suivi de travaux et aménagements pontons et rampe d'accès	30 000,00	0,00	0,00%		Excédent d'investissement	22 100,84	0,00	0,00%
					040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00	2 531,52	72,33%
						Dotations aux amortissements	3 500,00	2 531,52	72,33%
23	Immobilisations en cours	70 000,00	0,00	0,00%	10	Dotations, fonds divers et réserves	7 400,00	7 432,46	
	Travaux aménagement écluse Villemur s/ Tarn (chenal de bouées, 2 quais)	70 000,00	0,00	0,00%		F.C.T.V.A	7 400,00	7 432,46	100,44%
					13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00%
						Subvention DSIL - Etat	0,00	0,00	0,00%
Total des dépenses d'investissement		230 000,00	0,00	0,00%	Total des recettes d'investissement		230 000,00	9 963,98	4,33%

Il en découle les résultats suivants pour l'année 2025 :

- ⇒ En section de fonctionnement : -14 416.83 € (déficit)
- ⇒ En section d'investissement : + 9 963.98 € (excédent)

Soit un résultat cumulé pour chaque section de :

	2025
Dépenses de fonctionnement	14 416,83
Recettes fonctionnement	0,00
Résultat de fonctionnement de l'année N	-14 416,83
Résultat de fonctionnement reporté l'année N-1	306 730,25
Résultat fonctionnement cumulé	292 313,42

Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	9 963,98
Résultat d'investissement l'année N avant RAR	9 963,98
RAR	0,00
Résultat d'investissement l'année N après RAR	9 963,98
Résultat d'investissement reporté l'année N-1	22 100,84
Résultat d'investissement cumulé	32 064,82

Madame VEZAT-BARONIA s'étant retirée pour le vote du CFU, Monsieur Didier LAFFONT a été élu président de la séance.

La délibération doit être signée par le président de séance et non par l'ordonnateur. Le CFU doit être signé par l'ordonnateur.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide

Accusé de réception en préfecture
031-200095578-20260330-2026-5-1-BF
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

- **De prendre acte de la présentation des éléments du Compte Financier Unique 2025 pour le budget**

du Syndicat Mixte pour la Remise en Navigabilité du Tarn

- **D'approuver** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget du Syndicat Mixte pour la Remise en Navigabilité du Tarn, dressé conjointement par la Présidente et le payeur départemental
- **D'arrêter** les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 du Syndicat Mixte pour la Remise en Navigabilité du Tarn tels que présentés ci-dessus
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les documents constituant le CFU 2025
- **De donner** pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10 titulaires 10 suppléants	8	7	7	0	0

Fait et délibéré le 26 mars 2026
A Toulouse

Le Président de séance

Didier LAFFONT



Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication au port le biais du site internet : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
031-200095578-20260330-2026-5-1-RE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026